



DÉCISION
de versement d'une aide à la transformation
numérique - DARTHOU & FILS

LE PRÉSIDENT DE LIMOGES MÉTROPOLE

Vu le règlement n°3303/1840 de la commission du 11 décembre 1910 relatif à l'application des articles 127 et 128 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minima, Vu le code général des collectivités territoriales ainsi qu'en particulier les articles L5512-1 et L5512-3, Vu la délibération n° 51 du 26 février 2024 relative à l'adoption du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises, Vu la convention relative à la mise en œuvre du SRECE concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique, Vu la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise DARTHOU & FILS le 29 novembre 2024.

Vu sans réserve de la commission mise en place le 08 mai 2023,

CONSIDÉRANT d'une part que le projet de formation actuel ne permet pas une utilisation optimale des logiciels de notation de données, et de transformation de données (2) et (3) et de chiffrement numérique des données (4) et (5) et que la machine à papier d'une part, à travers ce projet de transformation numérique, se soumet d'accepter le matériel informatique afin de passer en conclusion dans l'élaboration des plans et autres documents de production.

CONSIDÉRANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 10 % des dépenses HT déductibles réelles, cette somme ne peut être supérieure à € 10000,-

CONSIDÉRANT que le montant total des dépenses HT réelles est de 2 848 € HT, en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : 2 848/100 % = 2 848 €.

BESOIIN

D'être lue à l'unanimité DARTHOU & FILS, dont le siège est situé au 1 rue Paul Claudel - 87000 Limoges, par le Président de la commission mise en place le 08 mai 2023. De signer la convention de financement prévoyant les modalités de versement, à l'entreprise DARTHOU & FILS, ainsi que tout document devant intervenir dans le cadre. D'inscrire au budget sur les lignes prévues du budget principal de Limoges Métropole. Fait à Limoges, le 23 Juin 2025.

Le Président de Limoges Métropole,


Darthou DECISION

Publié le 24 juin 2025
Cet acte est publié sur le site internet de la commune, jusqu'à sa modification ou sa suppression.
Date de publication : 24/06/2025
Document : 26889.pdf
Page 1 sur 1

DÉCISION

Décision de versement d'une aide à la transformation numérique - DARTHOU et FILS

1 DOCUMENT - Publié le 24 Juin 2025



26889.pdf
(.pdf, 208,6 Ko)



TÉLÉCHARGER